

ON VOUS ÉCLAIRE...

LE PHOTOVOLTAÏQUE EN 3 MOTS

INÉPUISABLE
L'électricité photovoltaïque utilise les rayons du soleil. Elle repose donc sur une source d'énergie propre et naturelle.

Aujourd'hui, un panneau a une durée de vie d'environ 30 ans. Et il faut compter 1 à 3 ans seulement pour qu'un panneau produise autant d'énergie qu'il en a consommé pour sa construction, son installation et son recyclage.

INCONTOURNABLE
L'énergie solaire joue un rôle essentiel dans la transition énergétique. En 2020, le gouvernement a pris un décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui fixe des objectifs ambitieux afin de renforcer notre indépendance énergétique, préserver notre santé et lutter contre le changement climatique. En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, entre 35 et 44 GWc doivent être installés d'ici 2028, contre 14 GWc en service aujourd'hui, contribuant ainsi à atteindre cet objectif.

RÉVERSIBLE
À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des structures, plateformes et réseaux est démonté et recyclé par l'exploitant, comme le prévoit la loi. Le terrain est restauré pour retrouver son état d'origine.



LUMIÈRE SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU VERDON-SUR-MER

LETTRE D'INFORMATION N°2 • JANVIER 2024

Sur la commune de Verdon-sur-Mer, un projet de centrale photovoltaïque est en réflexion. Il serait implanté sur une partie des terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux. Acteur économique important sur le territoire du fait de l'activité portuaire et des emplois générés, le GPMB a engagé depuis quelques années une stratégie de décarbonation de ses activités, incluant notamment le développement d'énergies renouvelables sur les terrains dont il a la gestion. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour cela été lancé en 2021 afin de permettre la reconversion en centrale solaire d'une partie du site industriel situé au cœur du terminal portuaire du Verdon-sur-Mer.

Le projet d'EDF Renouvelables, retenu à l'issue de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, a permis depuis de tracer les contours d'un projet qui, tout en accélérant la dynamique impulsée par le GPMB, répond également aux objectifs climatiques ambitieux fixés par la communauté de communes Médoc Atlantique dans son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'une des priorités, conformément au souhait des acteurs locaux est que cette production d'énergie puisse être consommée par les habitants et les entreprises du territoire. La centrale sera pour cela raccordée au poste source de Soulac-sur-Mer.

Un financement participatif sera proposé aux habitants du Verdon-sur-Mer et de la communauté de communes Médoc Atlantique afin de leur permettre de s'impliquer dans le projet et de bénéficier pleinement de ses retombées économiques.



OÙ EN EST-ON ?

Ce projet a fait, depuis 2022, l'objet d'échanges réguliers avec les collectivités, les acteurs du territoire et les services de l'État. Une démarche participative a par ailleurs été mise en œuvre avec les habitants. Une première réunion publique participative s'est tenue en juin 2023. Elle a permis d'échanger avec les habitants sur les principaux enjeux du projet : son intégration paysagère, les aménagements prévus, la préservation de la biodiversité et du cadre de vie.

Cette lettre d'information vous présente les avancées du projet, qui a évolué depuis le mois de juin 2023 pour tenir compte des enjeux du site ainsi que des points de vue exprimés dans le cadre de la concertation.

Le dépôt du projet pour examen et instruction par les services de l'État est prévu au printemps 2024.

DU SOLEIL À LA LAMPE : COMMENT ÇA MARCHE ? Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque se résume à trois étapes :

1 PRODUCTION : les panneaux transforment le rayonnement solaire en courant électrique continu, acheminé vers un onduleur.

2 TRANSFORMATION : l'onduleur convertit cette électricité en courant alternatif, compatible avec le réseau électrique national.

3 UTILISATION : un transformateur élève la tension avant d'injecter l'électricité dans des câbles souterrains qui l'acheminent jusqu'au poste source du réseau public. Et de là, elle est distribuée dans les habitations et entreprises de la pointe du Médoc.

ON VOUS ÉCOUTE !



POUR TOUTE QUESTION, je suis à votre écoute, n'hésitez pas à me contacter.

Pierre Couturier
Directeur de projets EDF Renouvelables
06 27 09 99 58
pierre.couturier@edf-re.fr



EN CHIFFRES

45 ha de surface d'étude et une centrale photovoltaïque de 26 ha

Une mise en service envisagée en 2026

Une puissance électrique d'environ 35 Mégawatt crêtes (MWc), soit la consommation électrique annuelle d'environ 19 000 habitants (un tiers de la population du Médoc).

29 400 tonnes de CO₂ évitées sur la durée de vie du projet, l'équivalent d'environ 1,3 million de trajets Bordeaux - Le-Verdon-sur-Mer en véhicule thermique* (environ 100 km).

* Calcul réalisé sur la base des chiffres publiés par l'ADEME (calculateur des émissions de carbone des différents modes de transport).

UNE CONCEPTION EN PHASE AVEC LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les études paysagères et environnementales, complétées par les contributions issues de la concertation, ont permis de prendre en compte l'ensemble des enjeux dans la conception du projet.

« Dès les premiers échanges avec EDF Renewables, nous avons convenu de l'importance d'informer les habitants du Verdon et de leur permettre de s'exprimer sur le projet. En effet, les habitants du Verdon sont attentifs à ce qui se passe sur notre commune. Ce projet solaire permettra la production d'énergies renouvelables et aussi la reconversion d'un site bien connu des habitants. Son intégration dans le paysage existant, en particulier depuis le Port aux Huîtres, a fait l'objet d'une attention particulière. »

Jacques Bidalun, maire du Verdon-sur-Mer



UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis son démantèlement dans les années 1990, le site a été laissé en friche. L'absence d'activités humaines a favorisé l'installation d'espèces pionnières présentes à l'échelle communale et d'une diversité biologique souvent remarquable. Les sables de remblais constituent un milieu similaire aux dunes grises littorales particulièrement bien conservées au Verdon-sur-Mer. **Le projet proposé prend donc en compte les enjeux de biodiversité comme les enjeux paysagers et les actions de préservation des milieux mises en œuvre à l'échelle de la Pointe**, que ce soit par l'Office National des Forêts, le GPMB ou le Conservatoire du Littoral avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Ainsi, le projet s'attache à respecter l'ensemble des dispositions définies dans ce cadre. **La démarche ERC (« Éviter, Réduire, Compenser »)** a été mise en œuvre afin de tenir compte de la présence d'espèces protégées dans le périmètre du site.



Rainette méridionale



Petit rhinolophe



Ophrys passionis

Les zones sensibles ont été évitées :

- La zone humide, au sud-ouest, qui abrite plusieurs espèces d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux ;
- Le bunker, vestige de la Seconde Guerre mondiale, devenu l'habitat de plusieurs espèces de chauves-souris ;
- Le nord du site, marqué par la présence d'espèces de fleurs rares ou menacées.

Zone humide

Des mesures pour réduire au maximum les impacts ont été prévues :

- Renforcement de la végétation existante et aménagement de passages destinés à faciliter la circulation de la faune au travers et autour du site ;
- Installation de clôtures empêchant la venue d'amphibiens pendant la phase travaux ;
- Conduite des travaux hors des périodes de reproduction des espèces.



LÉGENDE

- Périmètre de la zone d'étude du projet
- Panneaux photovoltaïques
- - - Clôture
- Renforcement de la haie
- ⌘ Passage à faune
- ⊗ Évitement et gestion de la végétation
- ⊗ Évitement de l'habitat de repos de chauves-souris
- ⊗ Évitement de l'habitat de repos et/ou de reproduction d'amphibiens, reptiles et oiseaux
- Évitement des fourrés, boisements et milieux ouverts
- Évitement de zones en eau (zones humides)
- Évitement de mares

Des mesures de compensation pourront également être prises pour certaines espèces faunistiques et floristiques. **La prise en compte de ces différents enjeux a permis d'affiner le projet et d'en redéfinir le périmètre.** Les accès existants seront de plus réutilisés afin de limiter au maximum les modifications apportées au site.



UNE GRANDE ATTENTION PORTÉE AUX ENJEUX PAYSAGERS

Bombardé durant la Seconde Guerre mondiale, le site a par la suite été utilisé pour le stockage de produits pétroliers. Des cuves y étaient alors présentes, destinées à alimenter les raffineries. Sa reconversion en centrale photovoltaïque après l'abandon d'un projet de terminal méthanier au début des années 2000 représente donc un symbole pour le territoire. Cette transition vers une énergie décarbonée se fera en préservant le cadre de vie. **La centrale et son implantation ont en effet été conçues de manière à éviter que les panneaux puissent être vus depuis le Port aux Huîtres, l'allée des Baines et la Plage de la Chambrette.**

« Afin de soutenir la transition de l'industrie portuaire et de répondre au besoin croissant d'électricité décarbonée, le Grand Port Maritime de Bordeaux œuvre pour le développement de la production d'énergies renouvelables sur son domaine foncier. La centrale photovoltaïque sur le site du terminal portuaire du Verdon-sur-Mer est un pas en avant vers une transition énergétique des activités portuaires, qui bénéficiera aussi au territoire. Nous avons pour cela travaillé avec EDF Renewables pour que ce projet prenne en compte l'ensemble des enjeux du site et les acteurs du territoire qui vivent autour. »



Jean-Frédéric Laurent, directeur général de GPMB

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

Octobre 2021

- Lancement du projet par le Grand Port Maritime de Bordeaux

Début 2023

- Phase d'études et concertation pilotée par EDF Renewables

Avril 2024

- Instruction du projet après dépôt du permis de construire

Avril 2025

- Obtention du permis de construire et de l'autorisation environnementale

Début 2026

- Démarrage des travaux

Fin 2026

- Mise en service prévisionnelle